

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, ET LE VINGT-SEPT AVRIL À 19 HEURES 15 MINUTES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents :

M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

Mme Fanette FESSY-PAQUET à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL  
M. Alexandre SENERS à M. Jacques VIGNAL

Absents :

Mme Gaëlle GUILLERMIN

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, M. Clément MONNIER a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

## NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	16	18

## DATE DE LA CONVOCATION

21/04/2023

## DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

21/04/2023

## OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2023-026 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Madame Alexandra MORAND 5<sup>ème</sup> adjointe déléguée à la vie associative, informe l'assemblée que le montant de la subvention pour l'association « Terre de conscience » n'a pas été fixé en séance du conseil municipal du 30/03/2023.

Madame Alexandra MORAND propose, a ce titre, d'accorder :

Article 65748 : Subventions aux associations	Montant
Terre de conscience	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>300 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

**VU** la délibération 2023-015 du 30 mars 2023 portant attributions de subventions et contributions financières

**FIXE** le montant de la subvention à l'association « Terre de conscience » à la somme de **300 €**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Maire  
Fabrice FOURNIER

